

BLAST. X YC FALL 26

Société anonyme au capital de 37.000 €
Siège social : 231, rue Saint-Honoré, 75001 Paris
En cours d'immatriculation au R.C.S. Paris

(la « **Société** »)

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le 11 septembre 2026 à 12 heures,
au siège social,

LES SOUSSIGNES :

1. **BLAST**, société par actions simplifiée dont le siège social est situé au 231, rue Saint-Honoré, 75001 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 915 236 640, représentée par son Président, Monsieur Anthony BOURBON ;
2. **Monsieur Samuel GUEZ**, né le 3 octobre 1987 à Paris (75011), de nationalité française, domicilié au [REDACTED] ;
3. **AB PARTICIPATIONS**, société par actions simplifiée dont le siège social est situé au 231, rue Saint-Honoré, 75001 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 818 969 115, représentée par son représentant permanent, Madame Mélanie DER ;

désignés en qualité d'administrateurs de la Société (ci-après un « **Administrateur** » ou ensemble les « **Administrateurs** ») aux termes des statuts constitutifs de la Société en date de ce jour,

sont habilités, conformément à l'article L. 225-26 du Code de Commerce, à choisir l'une des modalités d'exercice de la direction générale prévues à l'article L 225-51-1 du Code de Commerce et à désigner le président du conseil d'administration, le directeur général et, le cas échéant, les directeurs généraux délégués.

*

*

*

PREMIERE DECISION

(Désignation du président du conseil d'administration de la Société)

Monsieur Samuel GUEZ, né le 3 octobre 1987 à Paris (75011), de nationalité française, domicilié au [REDACTED], est désigné président du conseil d'administration de la Société pour toute la durée de son mandat d'Administrateur.

Monsieur Samuel GUEZ, intervenant aux présentes, déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et satisfaire aux conditions légales concernant le cumul du nombre de mandats d'administrateur, de directeur général, de membre du directoire et de directeur général unique de sociétés anonymes.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-51 du Code de commerce, le président représente le conseil d'administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure en particulier que les Administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Conformément à l'article 13.1 des statuts de la Société, les fonctions de président du conseil d'administration sont exercées à titre gracieux (sans préjudice de tout remboursement de frais exposés dans le cadre de leurs fonctions).

Le président du conseil d'administration préside alors la réunion.

DEUXIEME DECISION

(Modalités d'exercice de la direction générale de la Société)

Le président du conseil d'administration indique que conformément aux dispositions de l'article L. 225-51-1 du Code de commerce et de l'article 17.1 des statuts de la Société, il appartient au conseil d'administration de choisir entre les deux modalités d'exercice de la direction générale prévues par la loi, à savoir soit le cumul des fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général, soit la dissociation de ces fonctions et leur exercice par une autre personne physique.

Puis, il offre la parole aux Administrateurs.

Après en avoir délibéré et conformément à l'article 17.1 des statuts de la Société, les Administrateurs décident à l'unanimité d'opter pour la dissociation des fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général.

En conséquence, **Monsieur Anthony BOURBON**, né le 22 mai 1988 à Bordeaux (33), de nationalité française, domicilié [REDACTED], est nommé directeur général de la Société et assumera sous sa responsabilité la direction générale de la Société.

En application de l'article 17.2.1 des statuts de la Société, cette décision est prise pour une durée indéterminée.

Monsieur Anthony BOURBON, intervenant aux présentes, déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et satisfaire aux conditions légales concernant le cumul du nombre de mandats d'administrateur, de directeur général, de membre du directoire et de directeur général unique de sociétés anonymes.

Sous réserve des pouvoirs attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration, et dans la limite de l'objet social et des stipulations des statuts de la Société, le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

Conformément à l'article 17.1 des statuts de la Société, les fonctions de directeur général sont exercées à titre gracieux (sans préjudice de tout remboursement de frais exposés dans le cadre de leurs fonctions).

TROISIEME DECISION

(Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités)

Les Administrateurs, à l'unanimité, confèrent à Madame Vanessa ALVAREZ, Directeur Juridique de la société BLAST, avec faculté de subdélégation, à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres formalités, comme conséquence de l'adoption des présentes décisions, et, plus généralement, de faire tout ce qui se révélerait nécessaire et/ou utile à cette fin.

*

*

*

De convention expresse valant convention sur la preuve, il a été convenu de signer électroniquement le présent acte, conformément aux dispositions des articles 1366 et suivants du Code civil, par le biais du service www.youtrust.com.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal constatant les décisions des Administrateurs qui, après lecture, a été signé par l'ensemble des Administrateurs, le nouveau président du conseil d'administration ainsi que le nouveau directeur général de la Société.

SIGNATAIRES	SIGNATURES
Pour BLAST Administrateur Monsieur Anthony BOURBON	Anthony BOURBON ✓ Certifié par * youtrust
Monsieur Samuel GUEZ¹ Administrateur et nouveau président du conseil d'administration	Samuel Guez ✓ Certifié par * youtrust
Pour AB PARTICIPATIONS Administrateur Madame Mélanie DER	Mélanie DER ✓ Certifié par * youtrust
Monsieur Anthony BOURBON² Nouveau directeur général	Anthony BOURBON ✓ Certifié par * youtrust

¹ En signant, le signataire déclare accepter les fonctions de président du conseil d'administration de la Société.

² En signant, le signataire déclare accepter les fonctions de directeur général de la Société.